**règlement de soutien aux publications indexées**

L’Université Moulay Ismail avait lancé dans le passé, des appels d’appui aux publications scientifiques indexées à l’adresse des structures de recherche accréditées au sein des établissements qui en relèvent. Cette action a abouti à la comptabilisation de publications indexées. l’UMI octroyait, à la structure ayant publié, un montant de 5000Dh par publication indexée, ceci représente une source appréciable à ces équipes et permet en principe une distribution équitable d’une bonne partie du budget alloué au développement de la recherche à l’Université.

**Article.1 : Objectifs**

* Soutenir les travaux de recherche ;
* Stimuler et promouvoir la production scientifique ;
* Encourager les enseignants chercheurs à se regrouper en structures de recherche.

**Article.2 : Conditions**

* Tout enseignant chercheur affilié à une structure de recherche accréditée au sein de l’UMI peut bénéficier d’un soutien aux publications scientifiques ;
* Les articles doivent mentionner explicitement l’affiliation à l’UMI (**Moulay Ismail University of Meknes**);
* Les revues ou les journaux considérés doivent être indexés (Web of Science, Scopus, ScienceDirect) ;
* Les dossiers doivent être adressés par voie hiérarchique à la présidence de l’Université Moulay Ismail dans un délai d’un mois après le lancement d’appel à l’appui.

**Article.3 : Dossier à fournir**

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

* Formulaire de demande de soutien dûment rempli ;
* Demande de soutien ;
* La liste des articles publiés sur support papier, et un exemplaire sur support informatique ;
* Copie de la première page de chaque article.

**Article.4 : Procédures**

Les dossiers déposés sont soumis à :

* Un examen de conformité au niveau du service concerné au sein de la présidence de l’UMI :
* Les publications proposées doivent être indexées ;
* Les auteurs de la publication (appartenant à l’UMI) doivent faire partie d’une structure de recherche accréditée au sein de l’Université ;
* Les publications doivent porter le nom de l’Université Moulay Ismail dans les affiliations des auteurs (**Moulay Ismail University of Meknes**).
* Un examen par la Commission Recherche Scientifique issue du Conseil de l’Université ;
* Une validation par le Conseil de l’Université.
* La liste des publications indexées validée par le conseil de l’université est envoyée au service de finance pour engagement ;
* La liste des publications indexées validée par le conseil de l’université est envoyée aux responsables des établissements pour information ;
* Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par courrier officiel.